

Assemblée communale ordinaire
3 décembre 2024 à 20h00
à la halle de gymnastique de Charmoille

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de la dernière assemblée (à consulter au Secrétariat communal ou sur le site internet)
2. Discuter et voter un crédit de Fr. 23'000.- pour la réfection de l'éclairage public au Chemin de Bellevue à Miécourt. Donner les compétences au Conseil communal pour se procurer et consolider le financement
3. Discuter et voter le budget 2025 et fixer la quotité d'impôt ainsi que les taxes y relatives
4. Divers

Gérard Bonvallat, Président, ouvre l'assemblée communale. Il salue les personnes présentes, particulièrement Mme Florence Meusy, notre nouvelle caissière qui présente ce soir son premier budget.

Il constate que l'assemblée a été convoquée selon les dispositions légales et présente l'ordre du jour qui est accepté tel qu'établi par l'assemblée.

23 citoyens participent à l'assemblée.

Sara Urrutia et Lionel Guerdat sont nommés scrutateurs.

Point 1. Procès-verbal de la dernière assemblée communale

Le Président rappelle que le PV de la dernière assemblée communale pouvait être consulté sur le site internet de la commune ou au secrétariat. De ce fait, il est renoncé à sa lecture. Aucune question ou commentaire n'est soulevé. Au vote, il est accepté sans opposition avec remerciements à son auteur.

Point 2. Discuter et voter un crédit de Fr. 23'000.- pour la réfection de l'éclairage public au Chemin de Bellevue à Miécourt. Donner les compétences au Conseil communal pour se procurer et consolider le financement

Le Conseiller Thomas Huber fait une brève entrée en matière en expliquant que quelques poteaux en bois de l'éclairage au Chemin de Bellevue sont en mauvais état et menacent de tomber. L'assemblée accepte l'entrée en matière.

Il continue donc en faisant un historique du remplacement des luminaires de la Commune au fil de ces dernières années. Pour le Chemin de Bellevue, il faut assainir une installation électrique vers l'abri PC. Les poteaux en bois sont dans un mauvais état. Ils vont donc

disparaître et il faudra également tirer de nouveaux câbles pour de nouveaux poteaux métalliques au nombre de 2 ou 3 encore à définir. L'offre de BKW se monte à Fr. 13'000.- à laquelle il faut ajouter F. 7'400.- pour les travaux de génie civil et Fr. 2'500.- pour les divers et imprévus.

M. Huber informe également du projet de changer une partie de l'éclairage de Fregiécourt pour que le village soit équipé entièrement de LED.

Au vote, le crédit ci-dessus est accepté à la grande majorité, sans opposition.

Point 3. Discuter et voter le budget 2025 et fixer la quotité d'impôt ainsi que les taxes y relatives

Dans son entrée en matière, le maire signale que le budget a été établi avec la quotité et les taxes inchangées, à part les taxes des eaux propres et usées qui ont été adaptées aux nouveaux règlements votés à la dernière assemblée. Le total des produits est budgétisé à Fr. 5'865'259.- pour un bénéfice final de Fr. 56'703.-. De plus les dettes sont en légère diminution pour atteindre 7,2 MIO. La dette par habitant se monte à Fr. 6'397.-. L'assemblée accepte l'entrée en matière.

Mme Meusy, caissière, présente ensuite le budget rubrique par rubrique. Elle signale notamment :

- Les salaires administratifs ont baissé puisque le pourcentage du personnel administratif a diminué de 220 à 200. De plus, étant plus jeune que l'ancienne caissière, les charges sociales sont également en diminution.
- Fr. 3000.- ont été budgétés pour la formation, notamment pour elle dans le domaine de la comptabilité communale.
- Le coût des assurances est augmenté pour tenir compte d'assurer la Commune contre les tremblements de terre.
- Au niveau informatique, il faudra modifier le programme de facturation du service des eaux pour faire suite aux nouveaux règlements communaux.
- Fr. 10'000.- ont été budgétés pour le bâtiment administratif en vue de construire une rampe amovible pour les personnes à mobilité réduite.
- Pour le camp de ski de l'école, il est prévu 20 élèves à Fr. 100.-.
- Les intérêts de la dette de l'école augmentent à la suite au renouvellement de l'emprunt avec un taux plus élevé.
- La contribution à la patinoire diminue de Fr. 45'000.- à Fr. 31'318.- selon le décompte du SIDP.
- Pour la crèche, il faudra compter sur le changement de la porte d'entrée. Les intérêts de la dette augmentent à la suite du renouvellement du prêt hypothécaire.
- L'aide au placement augmente, la commune ayant un nouveau cas.
- L'entretien des routes et trottoirs passe à Fr. 15'000.- pour tenir compte de la réfection d'un trottoir le long de la route principale à Charmoille
- Concernant les places d'arrêt de bus, Fr. 10'000.- sont prévus pour un éventuel abri à la douane de Charmoille.
- Pour l'eau propre, le montant pour le maintien de la valeur a été fixé à Fr. 207'000.-. Les amortissements des dettes du réseau d'eau peuvent être pris sur ce compte.

- Pour les eaux usées, le maintien de la valeur est de Fr. 154'000.- à répartir entre les 2 réseaux du SEPE et de la SNEP.
- Il est noté qu'il n'y a plus de frais pour le ramassage des encombrants.
- Le poste de préposé à l'agriculture n'existe plus.
- Pour la forêt, le salaire est en baisse en raison du changement de garde (départ en retraite).
- Au niveau de l'imposition, les impôts des personnes physiques n'augmentent quasiment pas (Fr. 1'950'000.-) et les personnes morales sont budgétisés en baisse en raison de la conjoncture difficile. L'impôt des frontaliers est également en baisse.
- La contribution de la péréquation cantonale est en hausse pour un montant de Fr. 597'259.-
- Pour les locations, il y a une baisse, un appartement à Asuel est actuellement vacant.

Le budget ainsi présenté dégage un bénéfice de Fr. 56'703.- pour un total de produits de Fr. 5'865'259.-

Le Président passe au vote le présent budget et la quotité et taxes y relatives qui sont acceptés à une large majorité, sans opposition.

Point 4. Divers

XX relève qu'il n'y a ce soir que 23 ayants-droits sur 900 citoyens et s'inquiète du risque pour la démocratie de si peu de participation. Comment rendre les affaires communales plus attractives ?

Le Maire consent que l'ordre du jour de ce soir n'est pas très passionnant et que le Conseil pourrait fournir un effort pour choisir des thèmes qui suscitent plus d'intérêt. Il relève également que la commission des finances a élargi son cercle pour donner un nouvel élan dans différents projets qui dynamisent la Commune.

XX remarque que la démobilisation est générale dans le Canton puisque seulement 35 % des votants ont participé à l'élection du nouveau ministre.

XX relève que la lecture du procès-verbal de l'assemblée n'est pas motivante et pourrait être plus attractive en reprenant plus de détails.

XX s'étonne également que l'on vote des crédits pour l'éclairage public alors que dans d'autres secteurs on éteint les candélabres en place, comme aux Rangiers, où le Canton avait fait des tests il y a 5 ans et ne les a plus rallumés depuis. La Commune a-t-elle reçu des résultats de ces tests ?

Le conseiller Thomas Huber confirme effectivement que le Canton a décidé de ne pas rallumer certains candélabres aux Rangiers, mais n'a pas reçu de nouvelles de l'étude.

XX demande s'il est possible d'agrandir l'espace pour l'UAPE de Miécourt qui accueille parfois plus d'enfants que ce qui est planifié, d'autant que l'appartement en haut de la crèche se libérera.

Le conseiller Jean-François Noirat répond que le Conseil communal est en pleine réflexion sur ce sujet. Il rappelle toutefois que c'est le Canton qui fixe le nombre de places disponibles et qu'avec les coupes budgétaires actuelles, la situation n'est pas favorable.

Le Maire rappelle que le collège Stockmar devra subir des rénovations importantes. Des investissements de l'ordre de 30 MIO sont prévus. Il encourage les citoyens à participer aux séances d'information qu'organise le SIDP en cette fin d'année.

Le Maire renseigne également que le nouveau plan d'aménagement local devrait entrer prochainement en vigueur à la suite de la levée du dernier recours par le Tribunal cantonal.

Le Président termine la séance en recommandant de participer aux prochaines activités organisées dans la Baroche et remercie les personnes qui se sont engagées. Il invite l'assemblée à participer à l'apéro préparé pour cette dernière assemblée de l'année et souhaite de belles fêtes de fin d'année.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève l'assemblée en remerciant l'assistance de sa participation. Il est alors 21h00.

Au nom de l'assemblée

Le Président

Le Secrétaire

Gérard Bonvallat

Christian Gerber